

FORMATION A.I.P.R

(Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)
(Concepteur)

Objectif de formation

Obtenir l'examen A.I.P.R (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) « concepteur »

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le participant sera capable de (d') :

- Appliquer les consignes de sécurité liées au travail à proximité des réseaux.
- Connaître les obligations en termes de DT-DICT
- Respecter la législation en vigueur en matière de sécurité à proximité des réseaux.
- Appliquer la réglementation DT-DICT de juillet 2012

Méthodes pédagogiques

Cette action de formation se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via internet.

Public concerné

Profil "concepteur" : salarié du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux. **Pour tout projet de travaux, au moins un salarié du maître d'ouvrage ou de l'organisme intervenant pour son compte, doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « concepteur »**. En outre, pour tout prestataire en localisation des réseaux ou en récolement de réseaux neufs voulant être certifié, au moins une personne doit être titulaire d'une AIPR « concepteur ».

Pré-requis

- Aucun pré-requis n'est obligatoire, mais la formation préparatoire à l'examen « Concepteur » est très vivement recommandée pour réussir le QCM
- Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique : ordinateur, clavier, souris, navigateur Internet.

Durée : 7 heures

Nombre de participants : 1 à 08 max

Coût : 250€

Accessibilité : Nos salles de cours ne permettent pas d'accueillir les personnes en situation de handicap. Merci de contacter notre secrétariat pour une proposition adaptée

DEROULEMENT DE LA SESSION

Avant l'examen « Concepteur » :

- Le participant sera installé devant un terminal informatique relié à la plateforme d'examen via une connexion internet.
- Le QCM se compose de 40 questions.
- Aucune question n'est éliminatoire.
- Pour chaque question, quatre réponses sont présentées dont :
 - Une seule correcte
 - Deux erronées
 - Une proposition systématique « je ne sais pas »
- Il est obligatoire de choisir une seule proposition de réponse à chaque question.
- Par défaut, la proposition « Je ne sais pas » est déjà cochée.
- Aucune question du questionnaire n'est éliminatoire.

Pendant l'examen « Concepteur » :

- Les deux premières questions sont « blanches », c'est à dire qu'elles ne comptent pas pour l'examen. Elles servent uniquement à permettre aux candidats de prendre en main l'application.
- 4 questions parmi les 40 proposées sont dites « prioritaires », avec un barème spécifique, mais ces questions ne font pas l'objet d'un marquage particulier lors de l'examen.
- Le barème des points est le suivant :
 - Bonne réponse : +2
 - « Je ne sais pas » : 0
 - Mauvaise réponse : -1 et -5 pour les questions dites « prioritaires ».
- Une seule question est proposée par écran.
- Une fois la réponse cochée pour la question en cours, il faut cliquer sur le bouton « Suivant » (en bas de l'écran) pour passer à la question suivante.
- Il n'est pas possible de revenir en arrière au cours de l'examen (**ne jamais utiliser la flèche de retour arrière**)
- Aucun document, ni téléphone, ni ordinateur, ni tablette ou tout autre support d'information ne peut être utilisé par les candidats au cours de l'examen.

Après l'examen « Concepteur » :

- Le score minimal pour valider l'examen : 60% du total des points maximum, 48/80 pour la catégorie « Concepteur ».
- A l'issue de l'examen, le candidat peut quitter son poste.
- Son résultat (examen réussi ou non) lui sera ensuite communiqué par le centre d'examen.

**DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION
DE REUSSITE OU D'ECHEC**